

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 16 juin 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16 juin 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2023

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - CLOTURE D'AUTORISATION DE PROGRAMME
ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date des 16 décembre 2016 n° 2016-CD-1-5443.1, 30 juin 2017 n° 2017-CD-1-5592.1 et 26 janvier 2018 n° 2018-CD-1-5732.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-7293.1 en date du 16 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7433.1 en date du 21 avril 2023 adoptant la décision modificative 2023 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour approuvant le compte de gestion et les compte administratif 2022 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour adoptant le budget supplémentaire 2023 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Sont adoptées les autorisations de programme et d'engagement recensées dans la maquette du budget supplémentaire 2023 annexée à la délibération du Conseil Départemental n°2023-CD-1-7455.1 ;

Sont adoptées les clôtures d'autorisation de programme recensées dans la maquette du budget supplémentaire 2023 annexée à la délibération du Conseil Départemental n°2023-CD-1-7455.1.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 30 juin 2023**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - CLOTURE D'AUTORISATION DE PROGRAMME
ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Philippe Benassaya

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Geoffroy Bax de Keating à Laurent Richard, Sonia Brau à Philippe Benassaya, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Bertrand Coquard à Joséphine Kollmannsberger, Nicolas Dainville à Anne Capiiaux, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Pierre Fond à Ingrid Coutant, Lorrain Merckaert à Eric Dumoulin, Karl Olive à Suzanne Jaunet, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Transmission préfecture le : 4 juillet 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230630-lmc1141940-DE-1-1

Du : 4 juillet 2023